

Thème n° ① – L’environnement, entre exploitation et protection : un enjeu planétaire

Introduction – Qu’est-ce que l’environnement ?

 DUREE INDICATIVE


4 heures environ

 CE QUE DIT LE PROGRAMME


L’étude de ce thème a un double objectif : analyser l’évolution des rapports entre les sociétés et leurs milieux, et notamment les changements environnementaux non désirés qu’ils induisent ; en comprendre les enjeux géopolitiques.


- Définitions, représentations, évolutions de la notion d’environnement : une construction historique, sociale et politique.


- Un regard sur l’histoire de l’environnement.

 OBJECTIFS

A la fin du cours, je dois être capable :

 **de définir et de maîtriser le sens** des notions suivantes : environnement, anthropisation, société civile organisée, écologie politique et anthropocène.

 **d’expliquer et de montrer** à partir d’exemples, comment les sujets environnementaux ont fait l’objet d’une construction en tant que problème social puis public à partir des années 1970.

 **de distinguer et d’expliquer** le regard de l’historien, du géographe, du géopolitologue et du politiste sur l’environnement.

 **d’expliquer** la thèse de l’anthropocène.

1. L’environnement : une construction historique, sociale et politique

 **DOCUMENT 1** : La construction des questions environnementales comme problème public

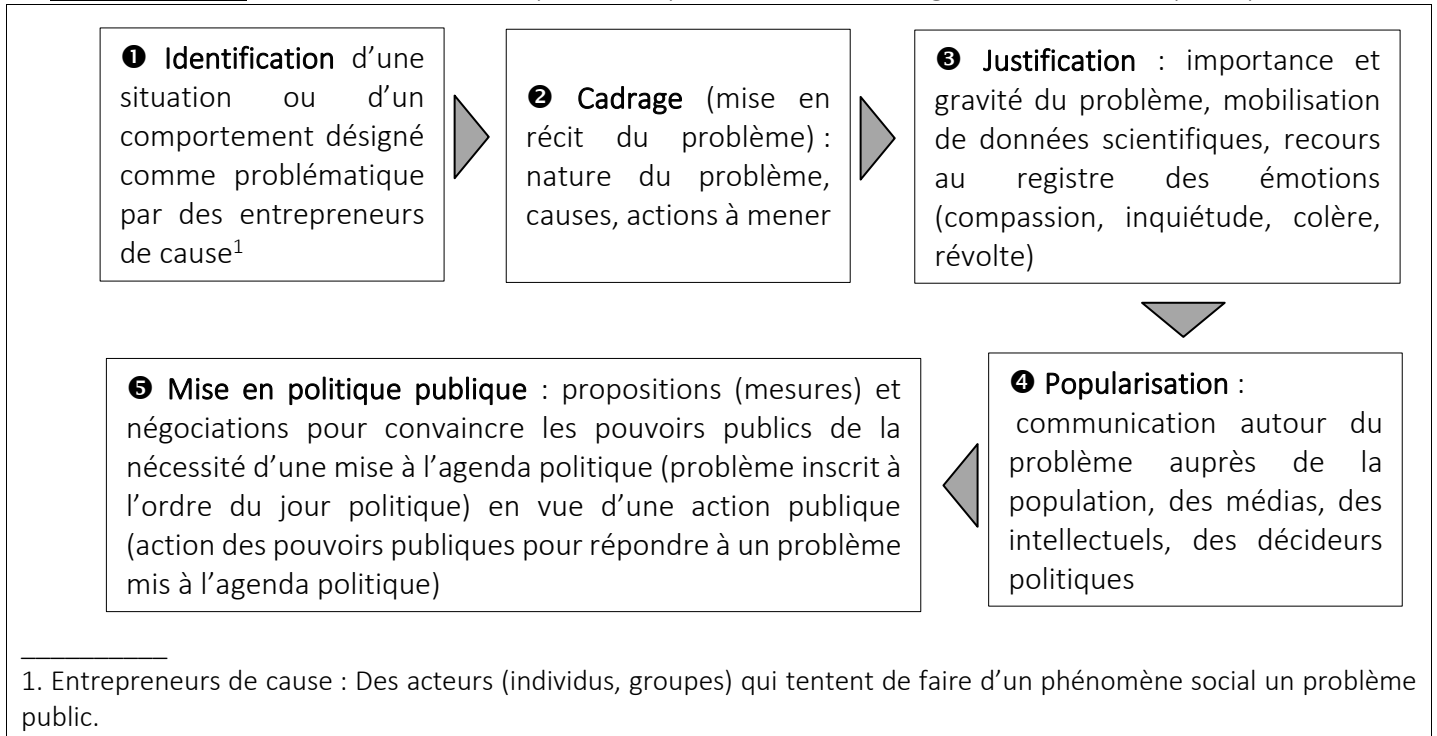
Constituer un problème public, c’est transformer une situation, une pratique, une expérience de vie en quelque chose qui se trouve défini comme problématique, c’est-à-dire comme objet de discussion, comme quelque chose qui ne peut être tenu pour normal ou banal. C’est faire d’un enjeu ou d’une activité un objet de débat et de revendication pour qu’une action soit entreprise pour en changer le statut ou les effets. Un classique de la littérature scientifique anglophone sur la sociologie des litiges a pour titre *Naming, Blaming, Claiming*¹. C’est de cela qu’il s’agit ici. Pour qu’il y ait un problème public il faut qualifier une situation, l’associer à quelque chose d’inacceptable (une discrimination, un droit dénié), parfois inventer pour cela un mot qui sorte la question de l’invisibilité (« illettrisme », « surdoués », « islamophobie »). Il faut déployer un registre d’accusation (« c’est la faute de... ») et si possible esquisser des revendications qui donnent la solution tenue pour optimale.

Concrètement, la liste des faits et des comportements éligibles au statut de problème public est illimitée. Le sac plastique si commode pour envelopper les courses va devenir problème public si des voix s’élèvent pour souligner qu’on en retrouve plein la nature, qu’il tue dauphins ou tortues marines qui l’ingèrent.

1. « Qualifier, reprocher, réclamer »

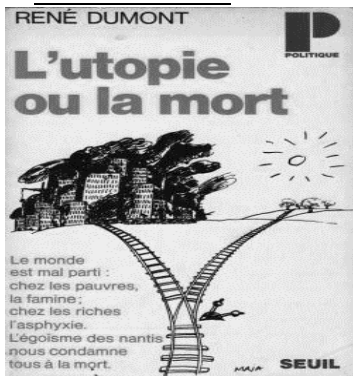
Erik NEVEU, « L’analyse des problèmes public : un champ d’étude interdisciplinaire au cœur des enjeux sociaux présents », *IDEES* n°190, décembre 2017

DOCUMENT 2 : De la construction du problème public à sa mise à l’agenda et à l’action publique



D’après Erik NEVEU, « L’analyse des problèmes public : un champ d’étude interdisciplinaire au cœur des enjeux sociaux présents », *IDEES* n°190, décembre 2017

DOCUMENT 2 : Couverture du livre de René Dumont, *L’Utopie ou la mort*, Seuil, 1973



En France, René Dumont (1904-2001) fut le premier candidat écologiste à se présenter à l’élection présidentielle en 1974 (1,32% des votes).

Agronome français et enseignant à l’Institut national d’agronomie, René Dumont a été invité dans le monde entier pour son combat en faveur du développement des pays et son engagement écologiste.

Sa campagne électorale en 1974 critique le capitalisme agressif ; il est en 1998 un des membres fondateurs de l’ONG altermondialistes ATTAC.

DOCUMENT 3 : Extrait du discours du président Pompidou lors d’une visite officielle aux Etats-Unis

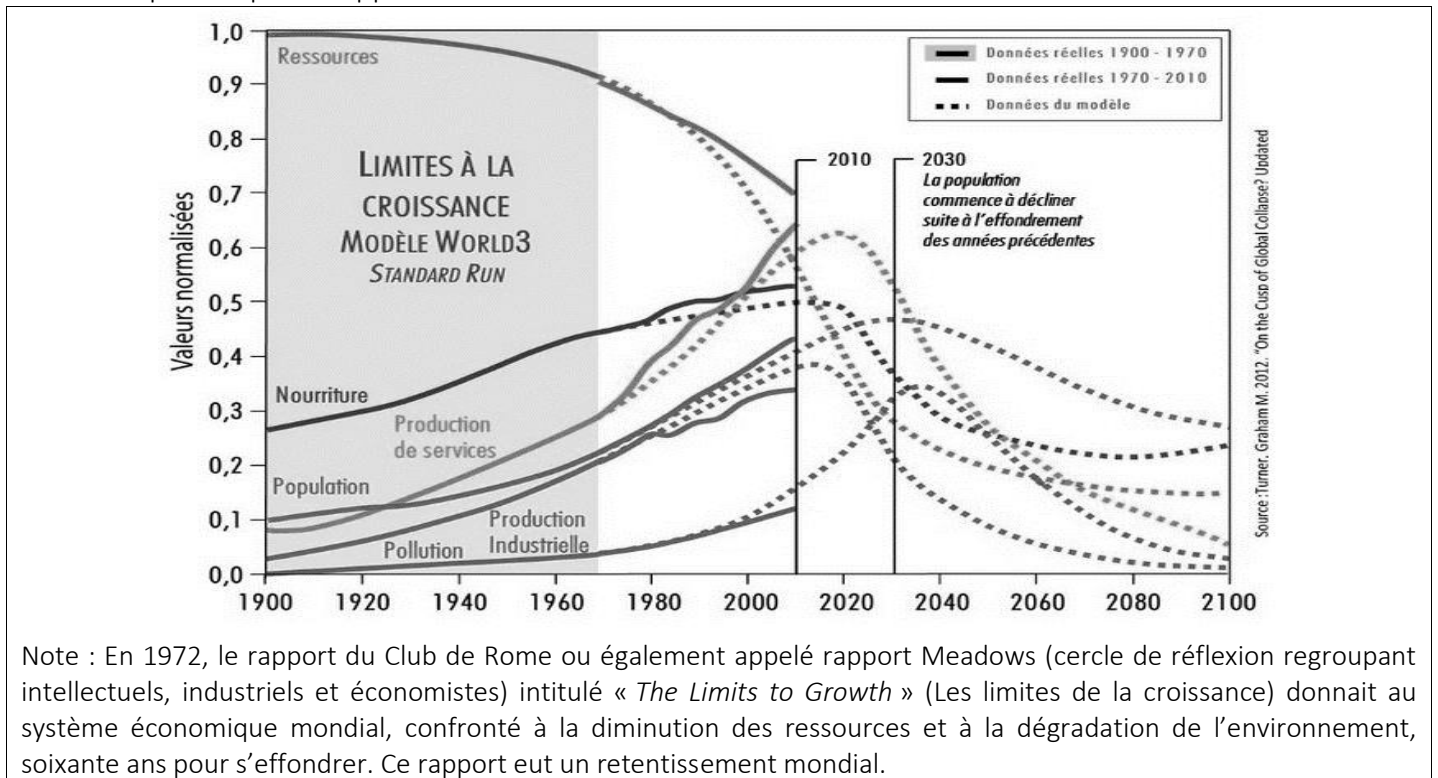
« Pris de court par les transformations de son milieu dont il est pourtant directement responsable, il se demande s’il est encore capable de maîtriser les découvertes scientifiques et technologiques dont il attendait le bonheur. Tel l’apprenti sorcier, ne risque-t-il pas finalement de périr par les forces qu’il a déchaînées. L’emprise de l’homme sur la nature est devenue telle qu’elle comporte le risque de destruction de la nature elle-même. Il est frappant de constater qu’au moment où s’accumulent et se diffusent de plus en plus les biens dits de consommation, ce sont les biens élémentaires les plus nécessaires à la vie, comme l’air et l’eau, qui commencent à faire défaut. La nature nous apparaît de moins en moins comme la puissance redoutable que l’homme du début de ce siècle s’acharnait encore à maîtriser, mais comme un cadre précieux et fragile qu’il importe de protéger pour que la terre demeure habitable à l’homme. C’est en grande partie la conséquence d’un développement urbain qui a atteint des proportions alarmantes et préoccupe tous les responsables. »

Discours prononcé à Chicago par le président français Georges Pompidou, lors d’une visite officielle aux Etats-Unis, 28 février 1970

DOCUMENT 4 : Photographie des militants de Greenpeace devant le siège social de la société Petit Navire (30 octobre 2014)



DOCUMENT 5 : Représentation graphique de la tendance historique, de la tendance observée et de la tendance prédite par le rapport Meadows



Note : En 1972, le rapport du Club de Rome ou également appelé rapport Meadows (cercle de réflexion regroupant intellectuels, industriels et économistes) intitulé « *The Limits to Growth* » (Les limites de la croissance) donnait au système économique mondial, confronté à la diminution des ressources et à la dégradation de l’environnement, soixante ans pour s’effondrer. Ce rapport eut un retentissement mondial.

QUESTIONS

1. A quelles conditions une situation devient-elle un problème public ? (**Document 1**)
2. Donnez un autre exemple de situation devenue un problème public en matière d’environnement. (**Document 2**)
3. Pourquoi la construction des questions environnementales comme problème public résulte-t-elle d’un long processus ? (**Document 2**)
4. Les **documents 3 à 5** constituent des exemples des étapes du processus de construction du problème public (**Document 2**). Indiquez à quelle(s) étapes du processus de construction du problème public ils renvoient. Justifiez vos réponses.

2. Un regard sur l'histoire de l'environnement

DOCUMENT 6 : Pour un récit environnemental

L'histoire environnementale est officiellement née aux États-Unis dans les années 1970, même s'il est possible d'en retracer d'anciennes généalogies, remontant jusqu'à Aristote et ses contemporains chinois, pour s'attarder sur Montesquieu... Les auteurs états-uniens soulignent évidemment le rôle fondateur de pionniers anglo-saxons, tel George Perkins Marsh. Dans *Man and Nature* (1864), ce linguiste documente les effets de l'action humaine sur les terres des civilisations de l'Antiquité méditerranéenne, et il en déduit que la déforestation est systématiquement le prélude à la désertification. Il appelle en conclusion, déjà, à restaurer les écosystèmes, forêts, sols et rivières. Et il prie pour qu'advienne une humanité qui collaborerait avec la nature au lieu de la détruire. Le géographe Ellsworth Huntington, dans *Civilization and Climate* (1915), diagnostique que l'Asie s'aridifie, et que des variations climatiques ont, par le passé, entraîné la destruction de civilisations.

Dans l'après-Seconde Guerre mondiale, le géographe William M. Thomas dirige un *Man's Role in Changing the Face of the Earth* (1956). Il y mesure l'ampleur des changements environnementaux d'origine humaine, de la Préhistoire à nos jours. L'historien Roderick F. Nash s'attache un peu plus tard à montrer l'évolution sociale des perceptions de la nature aux États-Unis, dans *Wilderness and the American Mind* (1967). La même année, le géographe Clarence J. Glacken publie son ouvrage-phare, *Traces on the Rhodan Shore*, une monumentale histoire des attitudes humaines vis-à-vis de la nature en Occident, de l'Antiquité au xviii^e siècle. C'est en 1972 que l'historien Alfred W. Crosby Jr porte l'histoire environnementale sur les fonts baptismaux¹, avec *The Columbian Exchange* (chapitre 9). Heureux hasard, c'est aussi en 1972 que Roderick F. Nash fonde la première chaire d'histoire environnementale à l'université de Californie-Santa Barbara. L'intérêt de persévérer dans cette direction est confirmé en 1976 par l'historien William H. McNeill avec *Plagues and Peoples*, une analyse magistrale du rôle moteur des microbes dans l'histoire (chapitre 8).

La production éditoriale anglo-saxonne en ce domaine a depuis été colossale. Quelques historiens européens, surtout britanniques, parfois suisses, allemands, néerlandais, et depuis peu français, participent à ce mouvement. Si l'Afrique du Sud, l'Inde et l'Australie ont établi une solide tradition d'expertise dans ce champ, les histoires environnementales de la Chine, du Japon, de la Russie ou du Monde musulman restent aujourd'hui encore surtout le fait d'historiens américains.

L'histoire environnementale peut schématiquement se décliner en trois volets : un qui vise à réintroduire la nature dans l'histoire, à l'historiciser ; un qui va étudier l'impact de l'homme sur l'environnement, volet particulièrement sollicité aujourd'hui dans le cadre de la lutte des sociétés contre les atteintes environnementales ; un dernier volet qui va se pencher sur l'impact de l'environnement sur l'homme – par exemple en termes de santé, de trajectoires des sociétés.

La discipline est éclectique par nature. Elle intègre les sciences sociales, la géographie, les sciences physiques et biologiques. Mais elle peine parfois à assembler ses différents volets ; elle est vite accusée de brasser trop large.

Laurent TESTOT, *Cataclysmes. Une histoire environnementale de l'humanité*, Payot et Rivages, 2017.

1. Mobilier ecclésiastique utilisé pour le baptême chez les chrétiens

QUESTIONS SUR LE DOCUMENT 6

5. Quelles disciplines s'intéressent à l'environnement ?
6. Présentez et expliquez la visée de l'histoire environnementale.
7. Quel regard la géographie porte-t-elle sur l'environnement ?

DOCUMENT 7 : L'avènement de l'anthropocène

Une nouvelle ère géologique ?

Selon le sociologue Bruno Latour, nous sommes entrés dans une nouvelle ère, l'anthropocène : l'ère des changements environnementaux provoqués par l'homme. Pour défendre Gaïa – nom mythologique de la Terre –, il définit ce que pourrait être une nouvelle « géo-politique ».

La conscience des désastres écologiques est ancienne, vive, argumentée, documentée, prouvée, depuis le début même de ce qu'on appelle l'« ère industrielle » [...]. On ne peut pas dire qu'on ne savait pas. Seulement il y a bien des façons de savoir et d'ignorer en même temps. [...] Depuis les années 1990 on le sait, de puissants groupes de pression se sont mobilisés pour jeter le doute sur les « faits » qui commençaient à faire consensus dans les communautés de chercheurs sur l'origine humaine des mutations climatiques. Depuis quelques années [...], nous avons la preuve formelle de l'inscription de l'action humaine dans la Terre elle-même, avec l'entrée dans une nouvelle ère géologique, l'Anthropocène. Nous sommes désormais une force géologique de grandeur comparable aux chaînes de montagnes, aux volcans, à l'érosion. Si nous voulons malgré tout faire quelque chose, il faut repolitiser la Terre. Au lieu d'imaginer que vous n'avez pas d'ennemi parce que vous vivez sous la protection d'une Nature (prétendument dépolitisée), désignez vos ennemis et délimitez le territoire que vous êtes prêts à défendre. Les « Terrestres », disciples de Gaïa, doivent combattre les « Humains » enfermés dans leurs croyances aux mécanismes du marché, à l'intangibilité des États-nations et à la supériorité de la Science.

Bruno Latour (dir.), d'après « Les États (de nature) entre guerre et paix », Face à Gaïa. Huit conférences sur le nouveau régime climatique, La Découverte, 2015.

Le premier atlas de l'anthropocène

Adopter, comme le fait cet atlas, une vision large de l'anthropocène oblige à naviguer à travers l'ensemble des sciences naturelles et des sciences sociales. Trop souvent, ces disciplines continuent d'être enseignées de façon distincte dans les programmes scolaires et universitaires. L'anthropocène les rend pourtant indissociables, parce qu'il manque la collision de l'histoire de la planète avec celle de l'humanité qui l'occupe. La première est vieille de plusieurs milliards d'années, la seconde de quelques millions d'années à peine.

En ce sens, l'anthropocène pose un défi considérable à la théorie politique. Largement dénaturalisée, celle-ci tend à considérer le monde humain comme une entité distincte de la Terre, l'un régi par les lois des sciences sociales, l'autre par celle des sciences naturelles. L'anthropocène nous dit que cette distinction n'est plus valide. [...] Sans doute devons-nous apprendre à réfléchir politiquement sur des questions qui dépassent l'échelle temporelle et spatiale de l'expérience humaine.

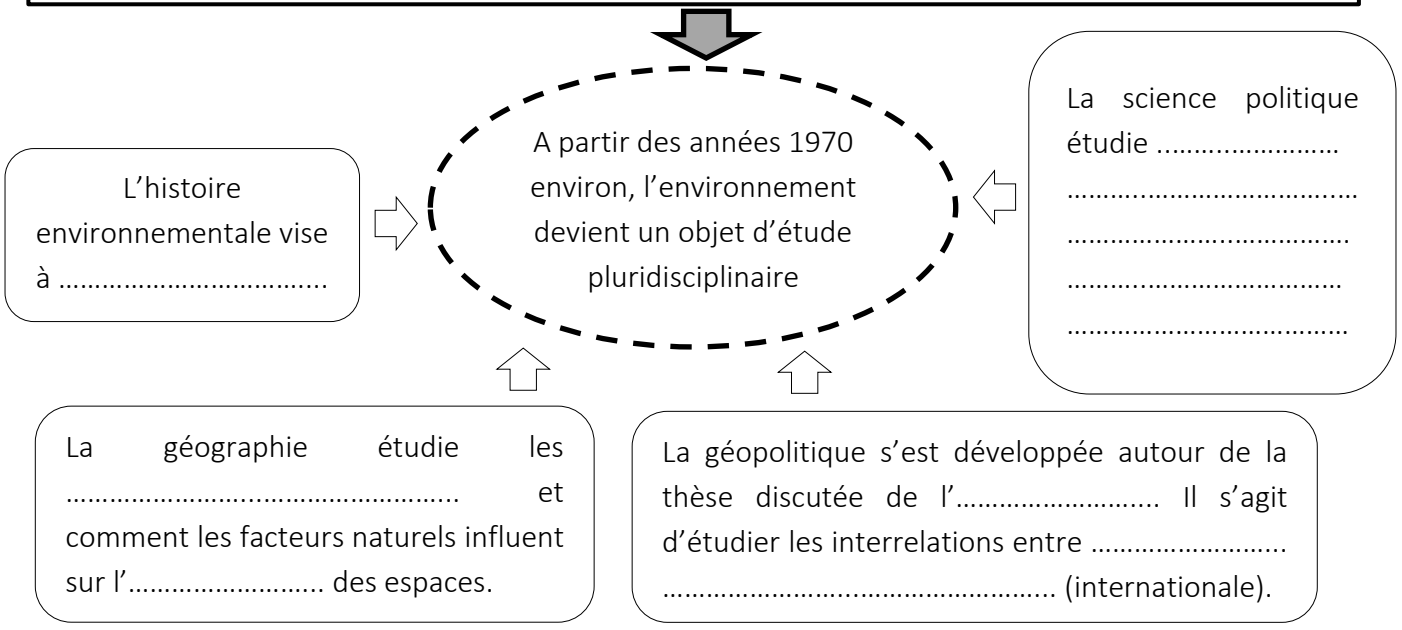
François Gemenne, Aleksandar Rankovic, Atlas de l'anthropocène, Atelier de cartographie de Sciences-Po, Presses de Sciences-Po, 2019.

QUESTIONS

8. Qu'est-ce que l'Anthropocène ? (Document 6)
9. En vous appuyant sur le document 5, rappelez les manifestations de l'Anthropocène sur le plan environnemental.
10. A partir des documents et de vos connaissances, montrez comment la thèse de l'Anthropocène appelle une étude pluridisciplinaire de l'environnement.

SCHEMA BILAN – L'environnement, un objet d'étude pluridisciplinaire

Le constat de milieux de conduit au développement de champs d'études dans les interrogeant les conséquences de ces transformations.



 LEXIQUE

- **Environnement** : Combinaison des éléments naturels et socio-économiques qui constituent le cadre et les conditions de vie des sociétés. C'est donc tout ce qui est autour de l'homme et en relation avec lui. Les sociétés et leurs aménagements font partie intégrante de l'environnement.
- **Anthropisation** : Transformation d'un milieu dit « naturel » par l'action humaine.
- **Société civile organisée** : Partie de la société civile constituée d'organisations distinctes de l'État et des partis politiques, qui assurent une fonction de représentation de leurs membres et participent ainsi à la vie démocratique en cherchant à influencer le pouvoir politique.
- **Ecologie politique** : Terme forgé en 1866 pour désigner la science qui s'intéresse aux relations des êtres vivants avec leur environnement. L'écologie politique regroupe les mouvements et les partis ayant pour but la protection de la nature et de l'environnement.
- **Anthropocène** : Période actuelle des temps géologiques, où les activités humaines ont de fortes répercussions sur les écosystèmes de la planète (biosphère) et les transforment à tous les niveaux. On faisait coïncider initialement le début de l'Anthropocène avec celui de la révolution industrielle au XVIII^e siècle mais cette datation fait depuis débat.